



POUR FORCE OUVRIERE,
CETTE CRISE NE DOIT PAS SERVIR DE PRÉTEXTE
POUR DU MOINS-DISANT SOCIAL :

MAINTIEN DES DROITS COLLECTIFS ! MAINTIEN INTÉGRAL DES SALAIRES !

CMP CHRS COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL 23 AVRIL 2020

Présents : CGT(2), CFDT (2), NEXEM et FO.

1. Approbation du compte-rendu de la CMP du 13 mars 2020.

L'approbation du relevé de la CMP du 13 mars est remise à la prochaine CMP

2. Situation sanitaire liée au COVID-19 et impact pour notre secteur

Les employeurs souhaitent faire un tour d'écran (puisque nous sommes tous devant notre écran) pour que chaque organisation s'exprime sur la situation particulière à laquelle nous sommes confrontés.

FO fait part de son constat :

- Un manque de matériel de protection dans de trop nombreuses associations
- Des tests de dépistage qui font défauts
- Des consignes données par des ARS qui, selon nous, sont irresponsables
- Des CSE empêchés de fonctionner et des négociations rendues impossibles par l'inertie coupable des employeurs

FO qualifie cette situation, certes inédite, de doublement scandaleuse. Scandaleuse par le manque de masques et de tests. Et scandaleuse par le mensonge qui accompagne cette pénurie : l'utilité, particulièrement celle des masques, augmenterait en même temps que les stocks...

FO indique que des établissements ont mis en place des mesures de réduction du temps de travail sur site avec des aménagements de travail à distance, mais que d'autres, à l'inverse, se sont vus imposer par les ARS une augmentation de l'activité par des ouvertures 7/7 jours d'Accueils de Jour et Points Accueil Santé, **en envoyant les salariés travailler sans équipements de protection.**

en visioconférence

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions de la CMP du 13/03/2020
2. Situation liée au Covid-19 et impact pour notre secteur
3. Prévoyance
4. Prise de dates
5. Questions diverses

FO constate que les situations sont diverses selon les endroits. Il y a notamment une recrudescence du recours au 115, pour des mises à l'abri, notamment du fait de violences conjugales ou de séparations, conséquences du confinement, avec, de fait, une logistique supplémentaire à assurer pour approvisionner les ménages mis à l'abri en colis alimentaires et l'organisation de soins.

Pour FO, dans ce contexte, il n'est pas envisageable de toucher aux congés ou à la rémunération des salariés.

FO rappelle une revendication urgente : le maintien intégral des rémunérations peu importe le statut des salariés. Cette revendication devant être facilement satisfaite puisque les budgets d'État des établissements devraient être maintenus. FO indique également que ces budgets devraient aussi être revus à la hausse puisque cette crise sanitaire engendre, à n'en pas douter, des coûts supplémentaires.

NEXEM précise que des subventions spécifiques liées à cette crise sont prévues, subventions non reconductibles.

FO insiste sur l'inquiétude à avoir sur la reconduction des budgets habituels, notamment sur les actions non financées directement par l'État. Les Départements et les Régions ne se sont pas tous prononcés. Ce qui peut impacter les ACI et les centres de formation portés par des CHRS. FO rappelle également que nous sommes dans la troisième année de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'État sur les CHRS, qui sur 3 ans diminue les budgets des structures.

NEXEM indique que pour cette année les réponses aux procédures contradictoires n'ont pas encore eu lieu.

FO dénonce la situation du secteur de l'insertion, semblant, comme bien trop souvent, passer encore en dernier, au péril de la santé et de la sécurité des salariés des CHRS.

La CGT partage globalement ces constats, et sur la question du manque de matériel de protection, nous sommes rejoints par la CFDT également.

Est abordée la question de l'abandon du dispositif des arrêts dérogatoires (pour garde d'enfant, personne vulnérable ou vivant avec une personne vulnérable) pour celui de l'activité partielle, ainsi que l'individualisation de celui-ci.

En plus de la perte de salaire que ces dispositifs engendrent, FO dénonce de potentiels effets pervers. **Il n'est en effet pas acceptable que des salariés aient à choisir entre baisse conséquente de leur rémunération et préservation de leur santé et celle de leurs proches.**

La CFDT parle de « reconnaissance salariale... Et demande que soit réclamée pour notre secteur la prime accordée aux personnels soignants.

FO rappelle la revendication d'une augmentation immédiate de la valeur du point à 4€, revendication portée par l'intersyndicale FO, SUD et CGT. Il est bien évident que nous ne dirions pas non à une prime... Mais cela ne peut en aucun cas compenser la perte cumulée de pouvoir d'achat des décennies passées, ni faire oublier ces trop nombreuses années de disette. **FO, comme les salariés du secteur, ne se contenteront pas d'un vague « merci » avec une prime octroyée aux professionnels.**

La question du télétravail est discutée. La CFDT propose une négociation en vue d'un accord de branche sur le sujet. Certes la question peut se poser ; même s'il existe un Accord National Interprofessionnel qui cadre cette situation de travail.

FO pose qu'en terme d'urgence revendicative, il en est une autre qui prime : celle de **l'abrogation des ordonnances** qui viennent une nouvelle fois affaiblir le droit du travail en instaurant des dérogations que rien ne pourrait justifier, pas même cette crise sanitaire.

Ces ordonnances dérogatoires mettent encore une fois en danger la santé et la sécurité des salariés du secteur.

Et ce que met cruellement en lumière cette crise sanitaire, c'est la politique de casse de notre secteur, orchestrée par les gouvernements successifs et relayés par les financeurs et NEXEM, au nom de l'austérité. Et ce n'est pas faute, pour FO, d'avoir alerté sur la situation dramatique qui en résulte tant en termes de salaires, de moyens ou de conditions de travail et dénoncé les régressions continues que les autorités tarifaires imposent à tout le secteur sanitaire et médico-social.

3. Prévoyance : point sur les travaux de la CNPTP et point d'étape sur la procédure d'appel d'offres

La procédure d'appel d'offres suit son cours. Plusieurs organismes ont déjà répondu.

Un courrier de la CNPTP sera adressé aux opérateurs actuellement recommandés afin d'avoir des réponses et des garanties concernant la couverture de Prévoyance dans le contexte particulier de cette crise.

La CFDT souhaite que le fonds de solidarité soit mis à contribution pour aider en particulier les salariés en ALD qui seraient pénalisés par l'application de l'activité partielle, par l'octroi d'une aide de 1500 €.

FO se dit d'accord avec cette proposition... En rappelant cependant que le problème ne se poserait plus si les employeurs s'engageaient au maintien de salaire intégral pour tous les salariés. Maintien des budgets ; maintien des salaires !

NEXEM indique qu'il doit étudier plus précisément cette proposition.

4. Prise de dates

Le Président de la commission évoque la date du 4 mai pour une réunion de mise en place d'une CNPTP interbranche.

Prochaine date de CMP CHRS : 7 mai 2020 de 15h à 17h.

Les points à l'ordre du jour de cette CMP :

- Extension de l'aide financière aux salariés en ALD
- Dispositif d'accompagnement aux risques professionnels
- Question du maintien de salaire
- Santé et sécurité au travail
- Déconfinement

Ces points seront certainement regroupés sous un intitulé générique du type : Situation sanitaire liée au COVID-19 et impact pour notre secteur...

5. Questions diverses.

Qu'en est-il des accords mis à signature lors de la dernière CMP CHRS (Accord interbranche sur le fonds paritaire et accord CPPNI) ?

NEXEM informe la CMP de la notification de ces accords (signés par la seule CFDT) par voie électronique dans les prochains jours.

Pour la délégation FO : Véronique MENGUY et Michel POULET.